



Allez-y!

Alors, vous voilà parti, vous aussi, pour la « manière forte », Monsieur Briand ?

El puis, si nous ne croyons pas en Dieu, pourquoi ne profiterions-nous pas du « pouvoir absolu » que la démocratie, bonne elle, a mis en nos mains césariennes, pour élever les enfants des autres dans notre athéisme et pour imposer « nos convictions philosophiques » à tous ceux dont nous tenons en main le gâche-pain ?

Telle est la situation de nos évêques devant nos gouvernants. Elle est nette, elle est magnifique, elle a toute la splendeur de la justice et de la vérité en face de la brutale et stupide tyrannie.

C'est avec l'épiscopat que vous prétendez vous mesurer maintenant. Vous ne le connaissez plus pour la paix, mais vous savez bien le retrouver pour la guerre.

Après l'évêque de Cahors, l'évêque de Bayonne ; après Mgr Gieure, le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Vous manquez vraiment de criminels, vos magistrats chômaient, il n'y avait plus d'apaches, plus de professeurs enseignant des doctrines assassines, on ne se tue plus à Paris et en province... ni dans les lycées — votre justice allait tomber en sommeil. Heureusement voici des criminels.

Et quels criminels ? Le cardinal-archevêque de Bordeaux n'a-t-il pas eu l'audace de s'attaquer au « césarisme » ?

On nous objectera un article de la Déclaration des Droits de l'homme qui dit que « ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Mais il n'y aurait plus de césarisme possible si les citoyens pouvaient, sous prétexte de liberté, résister à l'oppression que doit exercer tout bon « pouvoir absolu ».

celle loi, je jure de lui désobéir, il prouvait simplement qu'il n'entendait rien aux principes essentiels qui président au fonctionnement du césarisme.

Qu'est-ce encore que cet article des Droits de l'homme qui prétend que « toute société dans laquelle... la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a point de constitution » ? Mais si cela était, si les choses d'Eglise relevaient simplement de l'Eglise et les choses de l'Etat relevaient de l'Etat, si cette sorte distinction des pouvoirs était une loi, nous n'aurions pas pu, nous, les athées, régler la manière dont l'Eglise doit se constituer pour rendre à son Dieu le culte qu'elle veut lui rendre, nous n'aurions pas pu prendre la place du Pape, des Conciles et des évêques, et réformer, selon notre bon plaisir d'athées, la constitution intérieure de l'Eglise et la rendre conforme à celle des protestants et des juifs.

« Sans doute tout cela est contraire au droit, à la Constitution, à toutes les « vieilles balances », mais cela fut voté par une majorité de Quinze-Mille ; alors, c'est la loi, la loi ! Qu'on ose y résister ! »

Nous avons des gendarmes et des juges ; il y a l'amende et la prison ; nous prouverons bien à tous les évêques que la raison du plus fort est toujours la meilleure. Qu'ils osent encore dire après cela qu'il vaut mieux « obéir à Dieu qu'aux hommes » !

Car ils sont finis, Messieurs, les beaux jours de l'anticléricalisme. Votre politique bourgeoise maçonnique et scandaleusement juive ne leurre ni n'amuse plus la foule. Elle l'écœure au contraire. La foule en a assez de cette grotesque et odieuse parade dont les curés payent les frais ; elle veut voir enfin ce qui se passe en votre baraque, d'où lui viennent les relents d'une effroyable cuisine et d'orgue gâbégie.

Elle s'indigne de vous voir ainsi acharnés sur des hommes que vous avez trompés, volés, bafoués, et qu'elle sait bien, dans son intime instinct, être une élite de braves et honnêtes gens, amis des humbles et des travailleurs.

Elle commence à avoir envie de l'avoir égarée sur leur compte, d'avoir présenté comme des hommes d'argent ceux qui viennent de renoncer à tout pour conserver l'indépendance de leur ministère, et comme des égoïstes ceux qu'on rencontre sur tous les chemins du dévouement.

Continuez donc de les frapper, si cela vous plat. Il reste près de quatre-vingt-dix évêques à poursuivre et à emprisonner. Tous sont coupables, tous sont complices, tous vous ont crié que la force ne prime pas le droit, qu'ils n'obéiront pas à des lois injustes, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Allez-y !

nal civil de Nantes, présidé par M. Bourdonnaye, président du tribunal civil, a décidé que les objets, ornements des églises, et en particulier des cathédrales, n'appartiennent pas à l'Etat, mais aux Fabriques, et que les donateurs pouvaient être revendiqués, dès lors que le don manuel n'avait pas été accepté par l'autorité administrative.

LE SACRE DE Mgr FABRE

C'est ce matin, 16 juin, que Mgr Fabre a été sacré dans la cathédrale de Marseille. La cérémonie a commencé à 9 heures.

Les élèves du Grand et du Petit Séminaires, avec le concours de quelques chœurs de Saint-Joseph, exécutèrent les chants suivants : A l'entrée : Ecce Sacerdos magnus, de Remer ; Kyrie, Gloria, de la Messe Octava, de Haller ; Sanctus, Benedictus, Agnus, de Will. A l'offertoire : Panis Angelicus, du chanoine Perruchot. A la sortie : Vivant et glorieux ! grand chœur de Handel.

On a utilisé aussi les tentures qui, lors des fêtes en l'honneur de la sainte de la patrie, drapaient si royalement le terre-plein et les arcades.

Après le sacre a eu lieu la prise de possession et l'obédience du clergé. La basilique de Notre-Dame de la Garde est pavée et décorée pour recevoir demain Mgr Fabre.

GAZETTE

A propos d'un blasphème de M. Pelletan

Au lendemain de la catastrophe de Messines, M. Pelletan écrivait :

M. le curé... gardien du presbytère

Il y a, dans une charmante commune des Basses-Pyrénées, une excellente municipalité, animée de bienveillantes intentions à l'égard du curé de la paroisse.

Une incorrection

A Vernègues

M. le curé de Vernègues nous écrit :

M. le curé de Vernègues, perché sur une colline, dominant tout le département des Bouches-du-Rhône, il ne reste plus rien, toutes les maisons sont démolies. L'église, bijou d'architecture, le presbytère sont complètement détruits, et c'est un vrai miracle que j'aie pu me sauver. L'événement s'est produit, heureusement, à une heure où toutes les personnes n'étaient pas encore couchées, et c'est pour cela que nous n'avons, nous, que deux morts à déplorer. Mme Bellon, la mère du maire et M. Louis Michel, âgé de 38 ans, qui laissa

ministre et sa suite purant passer, et l'embarquement eut ensuite la liberté de reprendre sa marche.

La lutte contre la pornographie en Suisse

Au cours d'une discussion au Parlement suisse, le chef du département des postes et chemins de fer s'est expliqué sur l'incident provoqué par le refus de la poste d'expédier certaines publications gaisistes attentatoires aux bonnes mœurs.

Une idée de M. Duplet

M. Duplet, ayant découvert dans la gestion des biens matériels brahmaniques certains abus, propose d'étendre à l'Inde française, ce qu'il appelle, à la loi libertaire de la Séparation.

Le tremblement de terre

Nous recevons d'Aix-en-Provence la note suivante : Dimanche, dans toutes les églises, des prières ont été faites pour les victimes du tremblement de terre, et des quêteurs ont eu lieu pour porter secours aux sinistrés.

Ge qui reste du clocher de l'église de Saint-Cannat

La Banque de France recevra les souscriptions qui lui seront adressées pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre de la Provence.

Eglise de Lambec

La Chambre de commerce de Marseille, dans une réunion tenue hier, a voté un crédit de 20 000 francs à titre de premier secours pour les victimes du tremblement de terre. Cette somme sera remise immédiatement aux maires des communes éprouvées.

La presse et les secours

Le Comité du Syndicat de la presse parisienne s'est réuni hier 15 juin, à 4 heures, pour s'occuper des mesures à prendre en faveur des victimes des tremblements de terre du Midi.

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Jeudi 17 Juin — SAINT MANUEL

MERcredi 16 Juin 1909

La journée

Le débat sur la convention avec les Messageries maritimes s'est poursuivi dans la séance de mercredi au Palais-Bourbon.

La discussion sur l'amnistie, commencée hier au Sénat, sera poursuivie par lui demain.

Ce matin, à Marseille, S. Em. le cardinal Andrieu, a sacré Mgr Fabre, son successeur sur ce siège épiscopal.

Le Chapitre métropolitain de Bordeaux et les curés de la ville ont envoyé au cardinal Andrieu, à l'occasion des poursuites dont il est l'objet, de chaleureuses lettres de félicitations.

Les souscriptions s'organisent pour les victimes du tremblement de terre. L'archevêché d'Aix reçoit avec reconnaissance les offrandes.

Le décret de nomination de M. Louis, directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, en remplacement de l'amiral Touchard, a paru aujourd'hui à l'« Officiel ».

On affirme que M. Dupont ne sera pas déféré au Conseil de guerre et même qu'il bénéficiera d'un non-lieu.

Les procès Renard et Lemoine se poursuivent à Versailles et à Paris.

ROME

Le Pape a chargé le cardinal secrétaire d'Etat de faire parvenir au gouvernement brésilien ses vives condoléances à l'occasion de la mort du président.

Le « Pèlerin »

Sommaire du numéro du 20 juin (Edition complète)

La semaine : Photographies aériennes. — La bataille de Solferino. — Garde-champêtre brutal. — Les lignes aériennes. — Promenade à travers le monde des nouvelles, avec une illustration de Lenot.

Roman : Une misère dorée, par M. Dolly, avec une illustration de Jamet.

Actualités de la semaine : Le cinquantième des victoires françaises d'Italie (général Bonnaud). — Premières armes (commandant de Clivièreux).

LE CAPITAIN REX

Roman par Roger Duquast et Georges Thierry, illustré par Carrier.

Abonnements de vacances

« DROIT QUOTIDIEN » (édition à 6 pages)

« MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE »

« CHRONIQUE DE LA BONNE PRESSE »